

Au Programme

Présentation des dispositifs de la région

M. Jean-Baptiste BOUHIER - Chargé de mission Développement Economique Maison de la Région de Nancy

Présentation des dispositifs auto entreprise / LEADER

Mme Amélie FREIHUBER- Responsable

Pôle entrepreneuriat Terres de lorraine

Présentation des dispositifs de prêts

M Grégoire EURY – Responsable dispositif ALIZE

Chambre commerce et Industrie

M Philippe JARDIN- Responsable Economique Terres de lorraine

Agence LORR UP



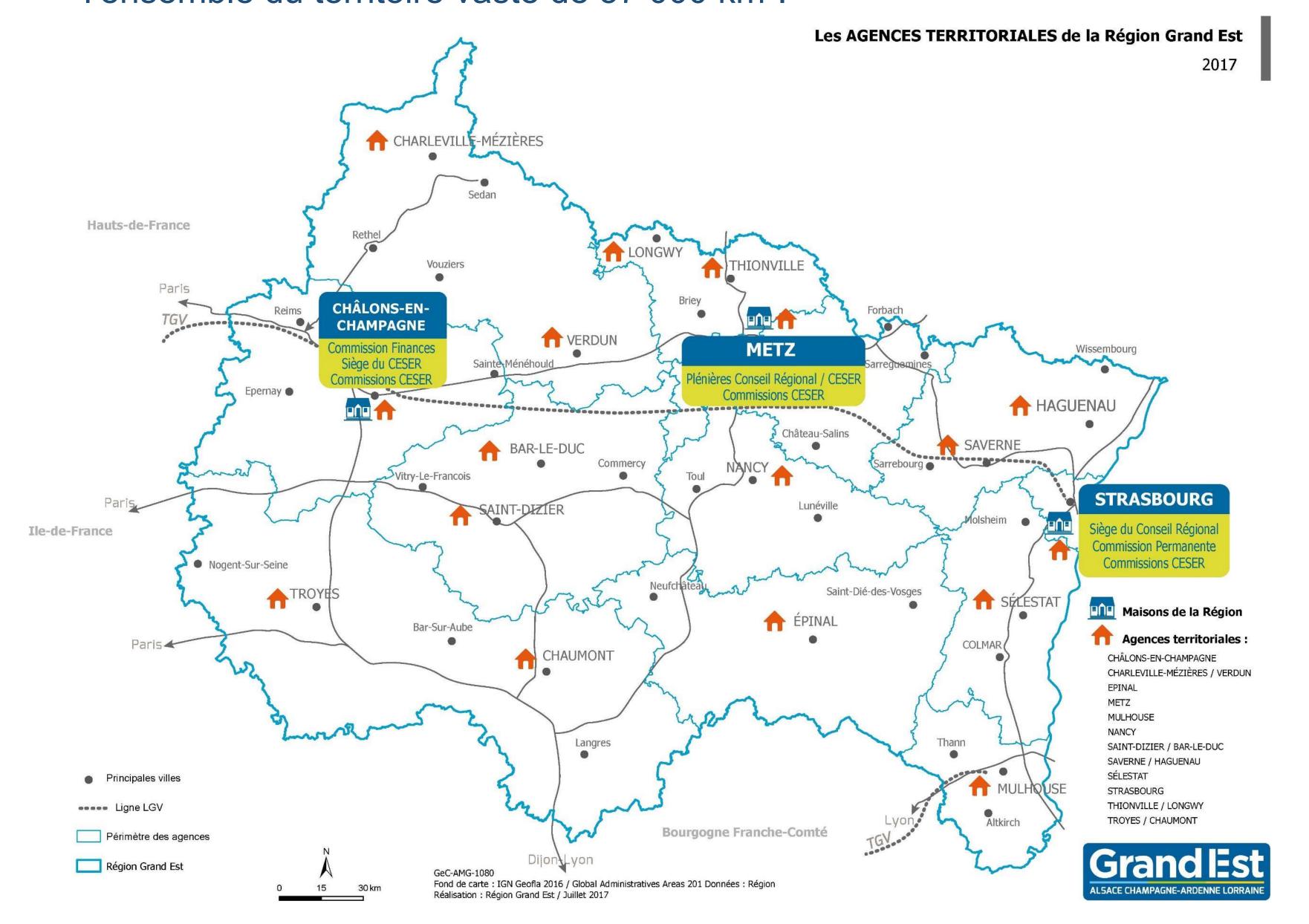
LA FORCE D'UN TOUT

ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

Présentation des dispositifs d'aide de la Région en faveur des entreprises



En complément des 3 Hôtels de Région, 12 maisons de la Région couvrent l'ensemble du territoire vaste de 57 000 km².







LES AIDES À LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES

Modernisation — saut technologique





LA RÉGION GRAND EST PEUT VOUS PROPOSER DES ACCOMPAGNEMENTS:

Transformation digitale

Artisanat de demain

Grand Est compétitivité

Les Parcours de Transformation



TRANSFORMATION DIGITALE

- Artisans / Commerçants
 Tourisme / Agriculture
- CA < 2 M €
- Moins de 20 salariés
- Un exercice fiscal clos

Volet 1 : diagnostic de maturité digitale par la CCI ou la CMA

• Financé à 100% par la Région correspond à une aide publique de 650 €

Volet 2:

Chèque
Transformation
Digitale

- 1 chèque avec 2 aides max 6000 € total
 - Une accompagnement via un prestataire labellisé : 3 000 € dans la limite de 70% si une brique mobilisée OU 600€ ou 800€ par brique si plusieurs briques sollicitées
 - Une aide à l'acquisition de solutions digitales (minimum 1 000 €) : 3 000 € max 50%



ARTISANAT DE DEMAIN

- Moderniser les outils de production et à intégrer de nouvelles technologies
- Entreprises immatriculées à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Investissement >= 8 K€ HT :
 - Modernisation outil de production
 - Et/ou nouvelles technologies ou méthodes de production

Investissement	Zone AFR	Hors zone AFR	
<50 salariés	30%	10 à 20%	
50-250	20%		
Plafond aide	40 K€		



GRAND EST COMPETITIVITE —PARCOURS MODERNISATION DES PME

- <u>CIBLE</u>: PME (constituées en sociétés de capitaux) de production ou de services à l'industrie ayant un projet d'investissement clairement défini de court terme avec un plan de financement finalisé (mode de financement connu et validé).
- BUT: Faciliter l'investissement productif
- <u>CONDITIONS:</u> Investissement matériel ou immatériel de production, assiette éligible > 50 K€
 - Modernisation de l'outil de production
 - Et/ou Intégration de nouvelles technologies ou méthodes de production (automatisation, robotisation, impression 3D, équipement numérique, dématérialisation, digitalisation...)

	Nature : subvention Section : investissement		
	Petite entreprise : Moins de 50 salariés <u>et</u> chiffre d'affaires ≤ 10M€ ou total bilan ≤ 10M€	Moyenne entreprise : de 50 à 250 salariés <u>et</u> chiffre d'affaires ≤ 50M€ ou total bilan ≤ 43M€	Grande entreprise
Taux maximum d'aide	20% + 10% en zone AFR	10% + 10% en zone AFR	
Plafond d'aide	100 000 €		
Montant minimum d'investissement	50 000 € HT		
	Plafond d'aide Montant minimum	Nat Section Petite entreprise : Moins de 50 salariés et chiffre d'affaires ≤ 10M€ ou total bilan ≤ 10M€ Taux maximum d'aide 20% + 10% en zone AFR Plafond d'aide 100 0 Montant minimum 50 000	Nature : subvention Section : investissement Petite entreprise : Moins de 50 salariés et chiffre d'affaires ≤ 10M€ ou total bilan ≤ 10M€ Moyenne entreprise : de 50 à 250 salariés et chiffre d'affaires ≤ 50M€ ou total bilan ≤ 43M€ Taux maximum d'aide 20% + 10% en zone AFR 10% + 10% en zone AFR Plafond d'aide 100 000 € Montant minimum 50 000 € HT



LES PARCOURS DE TRANSFORMATION

Une nouvelle logique de soutien aux acteurs économiques, adaptée et en continu, facilitant la transformation des entreprises autour des moteurs du changement

Pour tout secteur d'activités:

Entreprises Industrielles (TPE, PME, ETI, GE)

Commerçants / Artisans

Exploitations agricoles





LES ETAPES DU PARCOURS



LES MODULES TRANSFORMANTS LA MISE EN OEUVRE





Sensibilisation face aux enjeux du changement

Orientation vers le parcours de transformation



Analyse de la **maturité** de l'entreprise autour de 7 axes stratégiques

Identification des leviers de transfromation

Validation du chef d'entreprise pour s'engager dans la transformation



Montée en compétence

Analyse des besoins sur les leviers de croissance

Identification de solutions techniques

Réalisation d'avant-projets



Consolidation d'un programme de transformation

Mise en oeuvre du/des projet(s) de transformation

Intégration technique et/ou organisationnelle

Investissements et suivi opérationnel



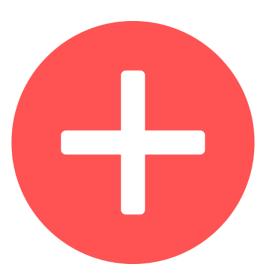
LE DIAGNOSTIC 360

Le diagnostic vous aide à : EVALUER la maturité de votre entreprise sous le prisme



3 MOTEURS DU CHANGEMENT

- transition numérique
- transformation industrielle,
- transition écologique et de



4 AXES FONDAMENTAUX

- Stratégie
- finance,
- relation client,
- capital humain et santé



- ESTIMER LA MATURITE que devrait atteindre votre entreprise.
- IDENTIFIER LES LEVIERS PRIORITAIRES du changement et les modules (étape 3

du parcours) qui permettront d'étudier techniquement et chiffrer des solutions concrètes

Diagnostic financé à 100% par la Région Réalisé par des consultants experts indépendants



GRAND EST COMPETITIVITE — PARCOURS DE TRANSFORMATION

- <u>CIBLE</u>: PME, ETI et grandes entreprises ayant un projet de transformation sur les plans organisationnel, digital, technologique, environnemental à moyen terme, et ayant fait un diagnostic 360°/ INDUSTRIE DU FUTUR
- BUT: Accompagner l'investissement productif du projet de transformation
- *CONDITIONS:* Investissement matériel ou immatériel de production, assiette éligible > 50 K€
 - Modernisation de l'outil de production
 - Et/ou Intégration de nouvelles technologies ou méthodes de production (automatisation, robotisation, impression 3D, équipement numérique, dématérialisation, digitalisation...)

		INVESTISSEMENT MATERIEL/IMMATERIEL		
		Nature : subvention Section : investissement		
		Petite entreprise : Moins de 50 salariés <u>et</u> chiffre d'affaires ≤ 10M€ ou total bilan ≤ 10M€	Moyenne entreprise : de 50 à 250 salariés <u>et</u> chiffre d'affaires ≤ 50M€ ou total bilan ≤ 43M€	Grande entreprise
PARCOURS DE TRANSFORMATI	Taux maximum d'aide	20% + 10% en zone AFR	10% + 10% en zone AFR	10%
	Plafond d'aide	200 000 € et 400 000 € en zone AFR		
PARC TRAN ON *	Montant minimum d'investissement	50 000 € HT		



> AUTRES ACCOMPAGNEMENTS DE LA RÉGION GRAND EST :

- FINANCEMENT (FONDS, PRÊTS PARTICIPATIFS, GARANTIES)
- ACCOMPAGNEMENT À L'EXPORT ET AU PRIMO EXPORT
- AIDE AUX GRANDES ENTREPRISES
- AIDE À LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT ET À L'INNOVATION
- AIDES A LA PREMIÈRE TRANSFORMATION DU BOIS
- AIDES A LA TRANSFORMATION AGRO-ALIMENTAIRE
- _

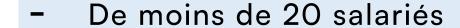


CHEQUE VERT

https://www.gra ndest.fr/vosaidesregionales/chequ e-vert/

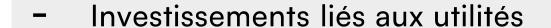
Ouverture téléservice 1^{er} mars

- Sociétés ou entreprises individuelles (hors régime microentreprise) immatriculées au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce et de l'Industrie dont l'établissement concerné est situé en Grand Est



 Créées au moins 1 an avant la demande (sauf en cas de reprise d'entreprise assortie d'une nouvelle immatriculation ou de création d'un établissement secondaire)

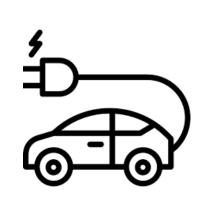
- De tout secteur (hors activités bancaires, administrations, taxis...) Hors code NAF 35, 41, 47.91 à 53, 64 à 70, 84 à 88, 94, 97 à 99 et professions libérales
- Une seule aide par établissement sur la durée du dispositif



- Dépenses éligibles exhaustives listées en annexe 1 du règlement permettant le remplacement d'équipements énergivores liés à la production d'énergie, à la qualité de l'air et/ou à la mobilité. Exemples : pompes à chaleur air/eau, leds, froid commercial, voitures propres, installation de boitiers bioéthanol...
- Minimum 2 000 € d'investissements éligibles
- Acquittement **postérieur** au 10 février
- Dépenses acquittées dans les 6 mois avant de formuler la demande
- Pas de location financière/crédit-bail
- Taux de **50%**
- Plafond d'aide 10 000 € 5 000€ pour l'acquisition de véhicules propres
- Attribution de l'aide par arrêté du Président







- Chauffe-eau
- Chauffage bois
- Robinets thermostatiques
- Freecooling (remplacement du système de climatisation)
- Délesteur de courant ou délesteur électrique
- Systèmes de régulation pour optimiser les consommations :
 - Logiciels de pilotage intégrés au procédé Programmateur
 - Variateur de vitesse
 - Système de pilotage moteur
- Production de chaleur :
 - Systèmes de récupération, stockage et valorisation de chaleur perdue issue du procédé Destratificateur ou brasseur d'air
 - Variateurs de débits
 - Système de régulation de pression vapeur, purgeur, calorifugeage
- Air comprimé
- Froid commercial (remplacement appareils)
- frigorifiques par un équipement plus performant)
- Eclairage :
 - Remplacement de luminaires intérieurs par des luminaires LED
 - Système de gestion de type détecteur de présence, variateur en fonction de l'éclairage naturel, horloge astronomique

- Matériels de mesure et de contrôle de
- l'énergie
- Système de filtration :
 - Remplacement de hottes de cuisine

• Système de ventilation :

- Ventilation mécanique simple flux à débit d'air constant ou modulé :
 Puissance électrique absorbée ≤ 0,3W/(m3/h) au débit nominal
- Ventilation mécanique double flux avec échangeur à débit d'air constant ou modulé : Efficacité de récupération de , l'échangeur ≥ 75% et puissance électrique absorbée ≤ 0,35W/(m3/h) par ventilateur au débit nominal
- Ajout de matériel de filtration sur la ventilation existante

Véhicules propres :

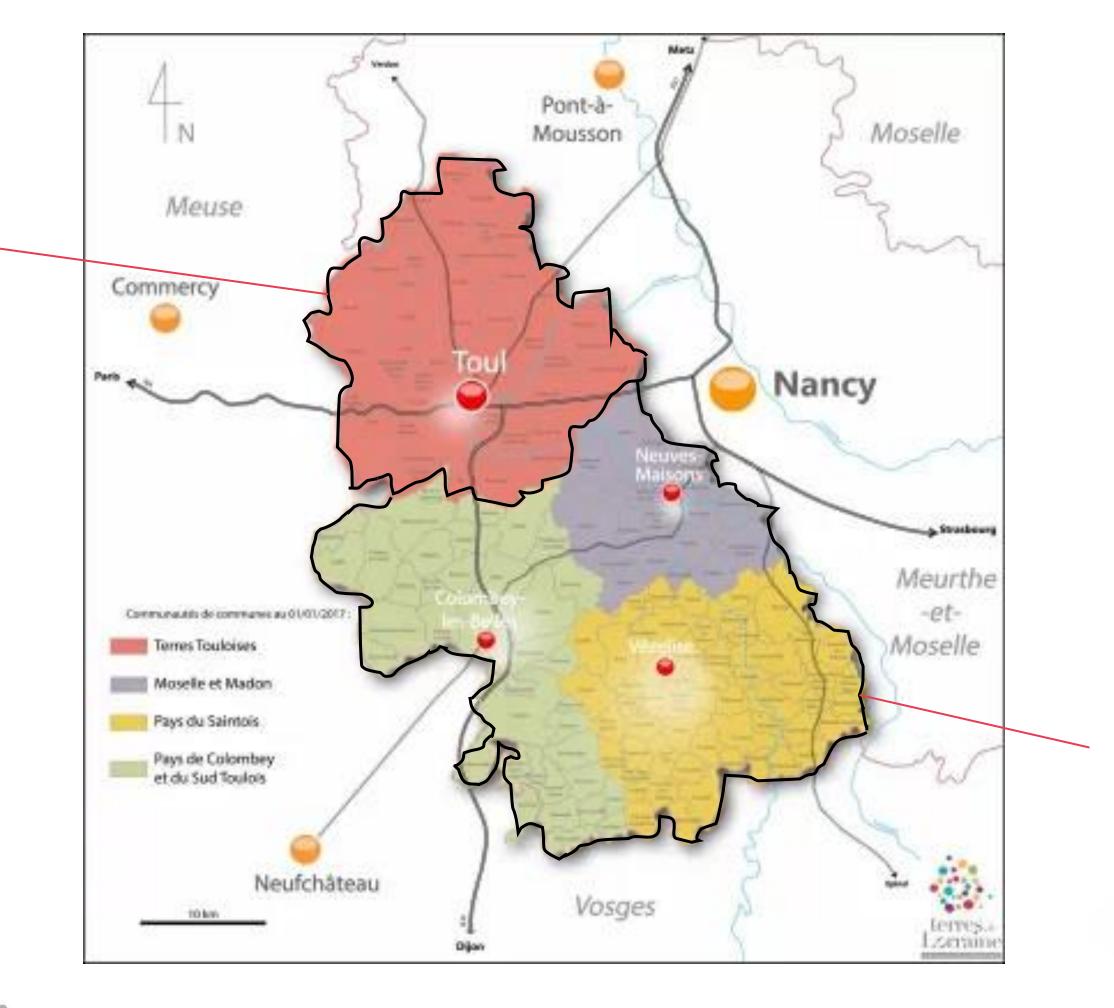
 Acquisition d'un véhicule électrique, GNV, hydrogène ou flexfuel de série neuf ou d'occasion (garantie minimum d'un an professionnel automobile), Soutien à la conversion au bioéthanol





Notre territoire

4 communautés de communes

















Nos missions

L'accompagnement et le financement

Quelques chiffres clés sur 2022

Accompagnement

422 nouveaux porteurs de projets accueillis

139 projets aboutis dont 127 créations et 12 reprises

208 emplois créés.

Financement

45 projets financés

509K€ de prêts d'honneurs accordés (Initiative et BPI)

Prêt moyen de 11 300 €













Nos missions Le financement

Le Pays porte la Plateforme d'Initiative Locale : Initiative Terres de Lorraine

- Outil d'ingénierie financière pour les créateurs d'entreprises
- Octroi de prêt d'honneur à 0% (prêt personnel)
- Sans intérêt et sans garantie personnelle
- Consolider la trésorerie de démarrage
- Facilité l'obtention d'un financement bancaire
- Décisions prises par un Comité d'experts bénévoles
- Types de projet : création, reprise et développement
- Territoire couvert : Terres de Lorraine + Sel et Vermois















Nos missions Le financement

Modalités d'intervention

Prêt d'honneur « Création »

 Montant : 1 000 à 10 000 € (jusqu'à 16 000 € sous conditions)

• Durée: 1 à 5 ans

• **Différé :** jusqu'à 6 mois

Prêt d'honneur « Croissance »

• Montant: 8 000 à 16 000 €

• Durée: 1 à 5 ans

• **Différé :** jusqu'à 6 mois

Quelle que soit l'âge de l'entreprise

















Merci pour votre attention

Amélie FREIHUBER
Responsable Pôle Entrepreneuriat
06 21 72 21 29
amelie.freihuber@terresdelorraine.org





LA RÉGION GRAND EST PEUT VOUS PROPOSER:

Accompagnement à la création / reprise d'entreprise

Fonds d'amorçage à destination des jeunes



Qu'est-ce que c'est?

Des « coupons de règlement » remis par la Région aux créateurs pour les accompagnements essentiels à la création d'entreprise : préparation du projet, test d'activité, financement, suivi post-création

Pour qui?

Les demandeurs d'emploi, les jeunes de moins de 30 ans, les salariés en reconversion professionnelle





Comment?

Des demandes en ligne à partir du lien cheques-crea.grandest.fr

Avec qui?

Des opérateurs labellisés par la Région qui dispensent les accompagnements proposés





ENTREPRENARIAT DES JEUNES

Bénéficiaire

• Jeune de 18 à 29 ans, résident sur le territoire régional, accompagné par une structure spécialisée dans le conseil et l'accompagnement à la création d'entreprise.

Projet

• Création d'une entreprise ou le soutien à une entreprise créée depuis moins d'un an au moment du dépôt de votre dossier de candidature

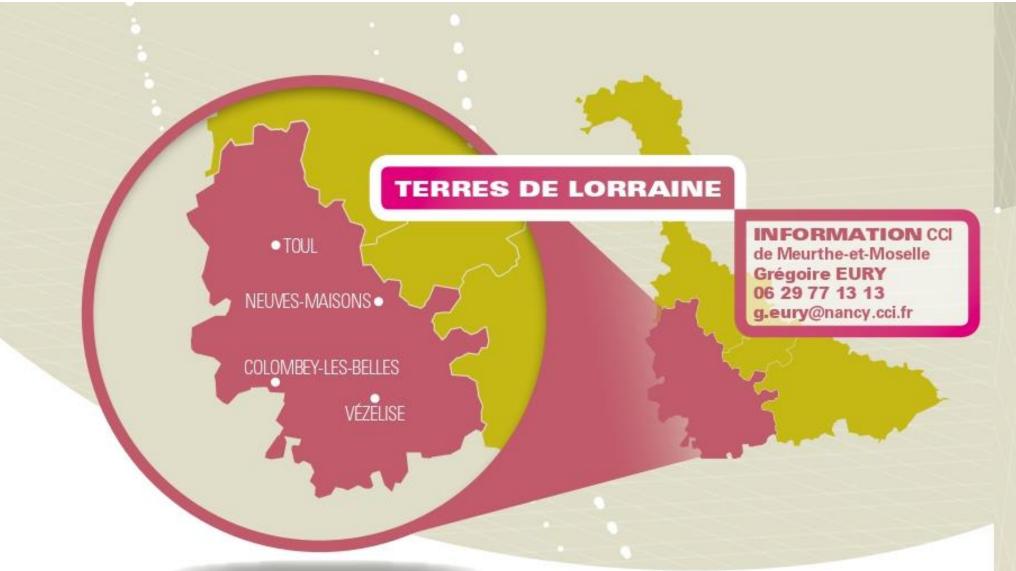
Montant de l'aide

• 50 % du montant des dépenses retenues en € TTC

Principales dépenses • Aide plafonnée : son maximum est de 5 000 € et son minimum est de 2 000 €

• Achats : prestations de services, achats de matières et fournitures ;

• Services extérieurs : locations, entretiens et réparations, assurances, documentation, rémunérations intermédiaires et honoraires, publicité, publication, affranchissement, déplacements, missions, location.





ASTREE'S

Réacteur du développement économique

avec le soutien d













les entreprises partenaires











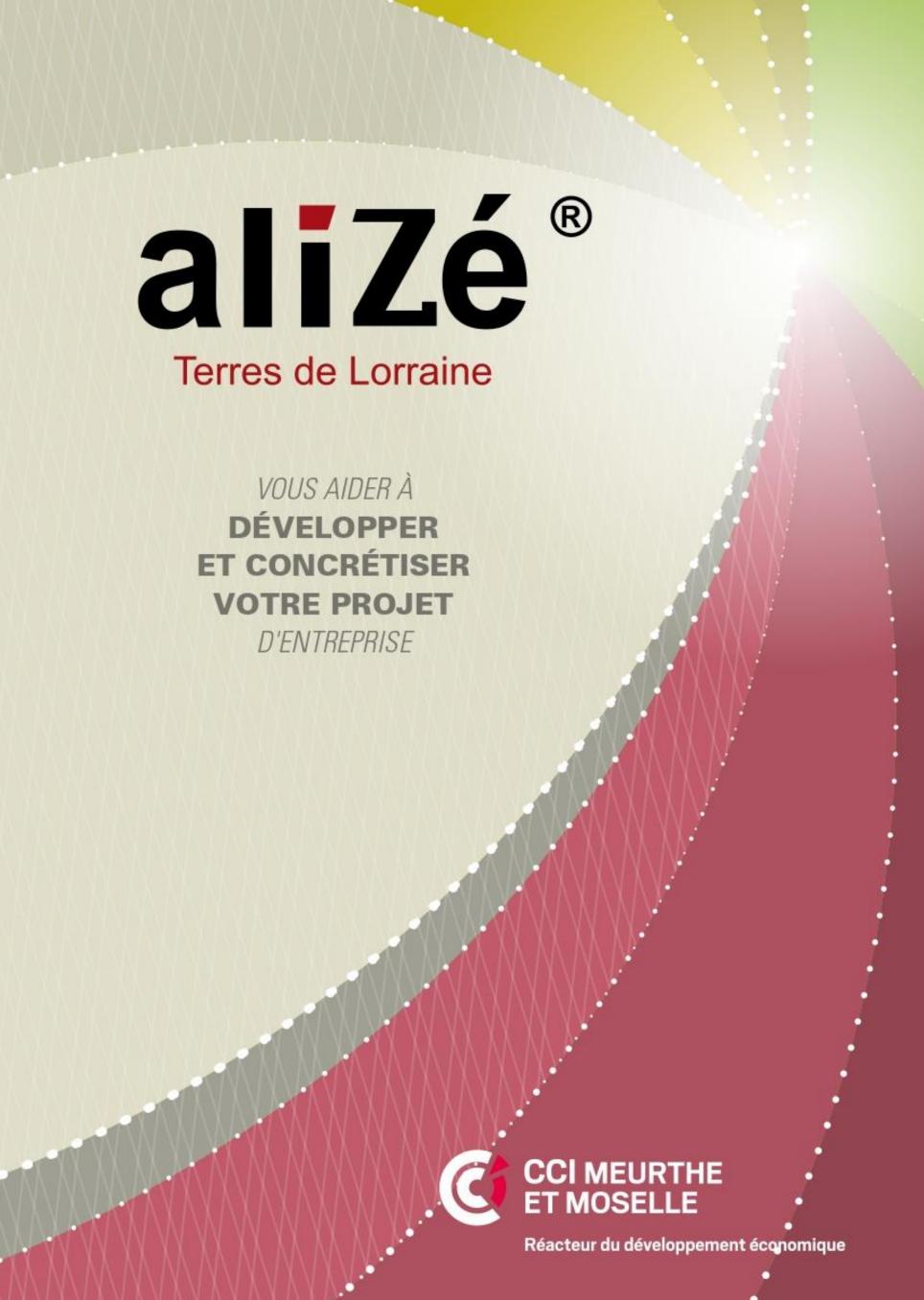












ALIZÉ

Action Locale en Zone d'Emplo

Le principe d' Alizé est de mutualiser sur le territoire les moyens humains et financiers des grandes entreprises avec ceux des acteurs institutionnels en vue de développer l'emploi au sein des TPE/PME.

> Alizé permet de dynamiser un bassin d'emploi tout en diversifiant son tissu de PME.

PROJET

RÉALISATIONS

FINANCEMENT

COMPÉTENCES

VOUS FAITES PARTIE DE CETTE CATÉGORIE D'ENTREPRISE

Secteur industrie, services à l'industrie ou artisanat de

production.

Plus de 3 ans d'existence en moyenne.

Indépendante d'un

groupe.

Avec un projet de développement susceptible de créer de l'emploi.

VOTRE PROJET PEUT BÉNÉFICIER...

→ d'apport de compétences

> 3 à 5 jours de conseils apportés par les partenaires du dispositif pour mettre en œuvre votre projet ou répondre à vos besoins.

→ d'une aide financière

une avance à taux zéro de 10 000 à 30 000 € remboursable sur 3 ans.



LE DISPOSITIF ALIZÉ VOUS OFFRE LA POSSIBILITÉ DE BÉNÉFICIER DE COMPÉTENCES

ÉMANANT D'ENTREPRISES > OSE

- ET DE STRUCTURES LOCALES → gestion, finance
 - → stratégie
 - organisation, logistique

→ commercial, marketing

> ressources humaines

production

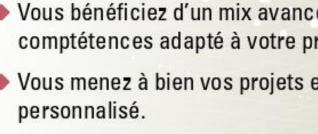
Un conseiller de la CCI de Meurhe-et-Moselle vous accompagne dans la formalisation de vos besoins.

- Vous présentez votre projet lors d'un comité d'agrément présidé par un chef d'entreprise et composé des partenaires.
- > Vous bénéficiez d'un mix avance remboursable / comptétences adapté à votre projet.
- > Vous menez à bien vos projets et profitez d'un suivi personnalisé.

COMMENT









Principes généraux

Le territoire

LES OUTILS ALIZE:

- Une aide locale pour accompagner les entreprises dans l'obtention d'un financement pour un projet de développement avec création d'emploi
- Un apport en compétences par les partenaires du dispositif (grandes entreprises et/ou réseaux de chefs d'entreprises) en fonction des besoins

Le territoire Terres de Lorraine est composé de 154 communes et 4 communautés de communes.

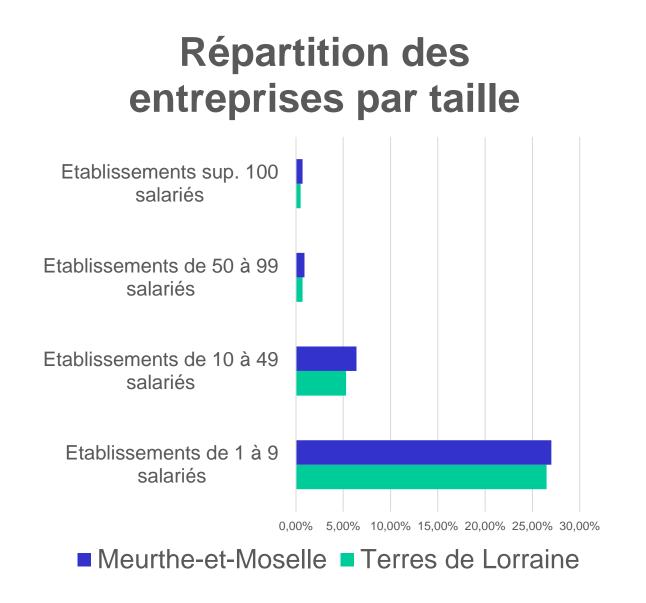


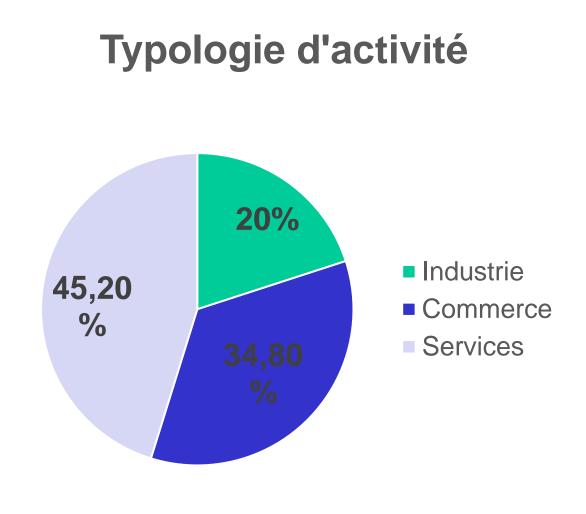




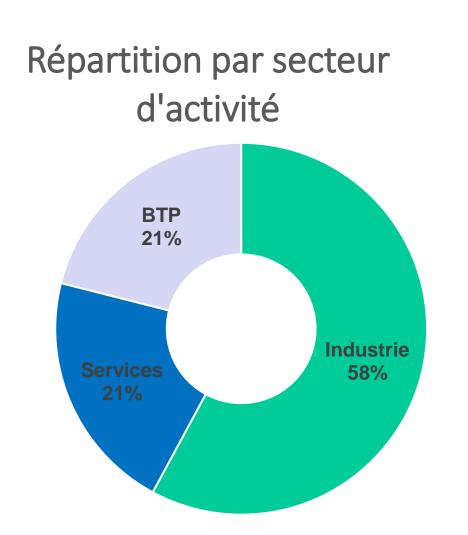
LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

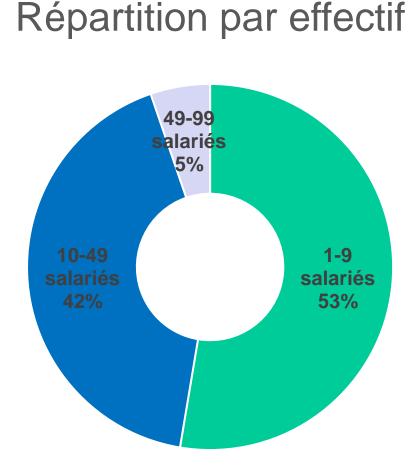
Le territoire compte 6412 établissements du secteur marchand hors agriculture





Typologie des entreprises accompagnées :











Les objectifs du dispositif sont :

- •favoriser le développement des PME, afin d'augmenter la création d'emplois,
- •consolider le tissu économique local.

A qui s'adresse le dispositif?

Entreprises PME de plus de 3 ans des secteurs de l'industrie ou des services à l'industrie ou artisanat de production

Pour quel projet ?

- •Un appui en compétences : la valeur ajoutée du dispositif, c'est la mise à disposition gracieuse de personnel qualifié par les grandes entreprises et par les partenaires au profit des PME sur les domaines les plus variés tels que les ressources humaines, la production, la gestion, la comptabilité, l'informatique....
- •Un appui financier : une avance à taux 0, sans garantie, remboursable sur 3 ans maximum (montant plafonné). pouvant aller jusqu'à 30 000€ Le montant varie ainsi que la durée du remboursement selon les dossiers

Une logique de projet :

un groupe d'experts est à votre disposition et analyse votre projet. Un comité d'agrément se réunit et décide du soutien à apporter à votre projet. Il en assure le suivi et ajuste les interventions en fonction des besoins.







L'organisation locale

Comité local de Pilotage



- Contrôle a posteriori l'action du Comité d'agrément
 - Donne les orientations
 - Communique

Comité d'agrément présidé par ADS Lorraine

- Statue sur les dossiers des PME : appui ou rejet
- Décision immédiate, application rapide



Assure l'animation et la gestion administrative technique et financière

- Convoque les réunions
- Valide les dossiers avt examen
 - Rédige compte-rendus
 & conventions
- Ouvre un compte spécifique
 - Assure le recouvrement
 - Suivi comptable
- Rend compte au C.A. et C.P.







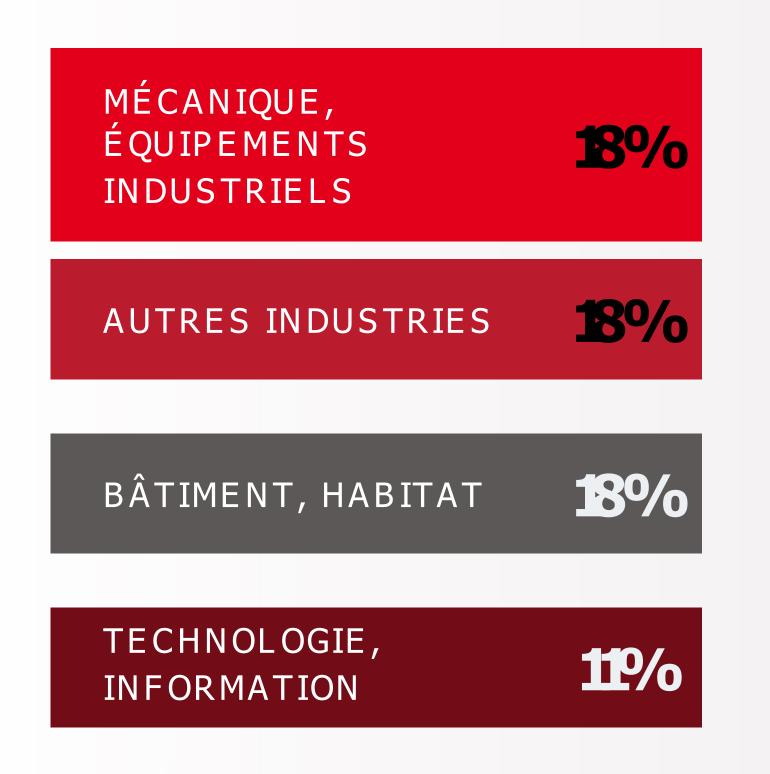


Pour le financement de l'économie régionale et de l'emploi

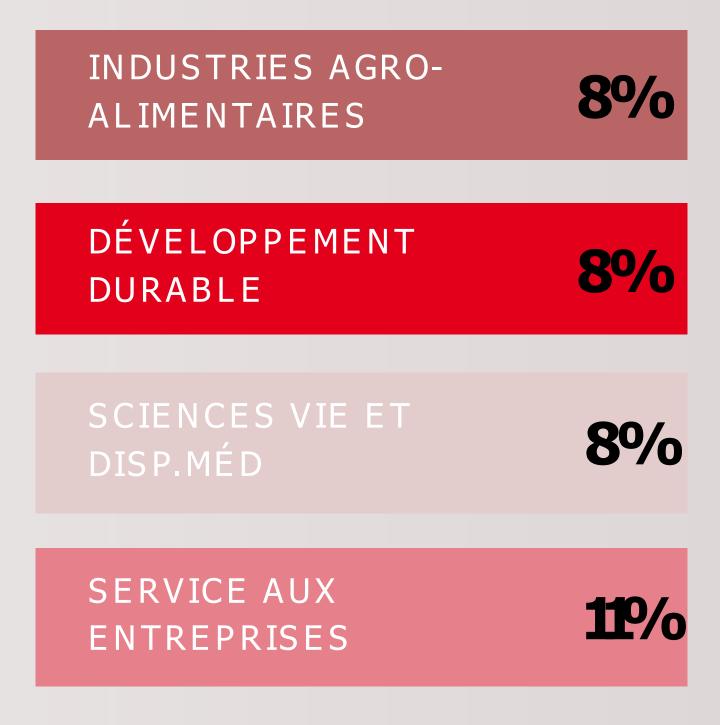


- Près de 600 interventions, sous forme de prêts participatifs ou d'opérations en capital/obligations
- 53 M€ injectés dans l'économie régionale avec un effet levier supérieur à 5
- Ayant permis la création ou la sauvegarde de près de 7 000 emplois

À date, un portefeuille de plus de 200 entreprises régionales, issues de divers secteurs d'activité.









- Notre priorité: la création et la sauvegarde d'emplois
- La création de valeur et la mutation de l'économie régionale : développement durable, industrie du futur, numérique...
- La dynamisation des territoires affectés par des suppressions d'emplois (revitalisation)
- Les projets de création, de développements ou de reprise d'entreprise
- Les activités industrielles, les services aux entreprises, le BTP, la santé, le numérique... Plus largement le B2B
- La recherche d'un effet de levier auprès des banques et des autres financeurs

NOS CRITÈRES D'INTERVENTION

SODIV facilite le financement de la dynamique économique régionale :

- Investissements matériels
- Dépenses immatérielles et croissance du BFR
- Financement des embauches et des formations
- Renforcement de la structure financière des entreprises



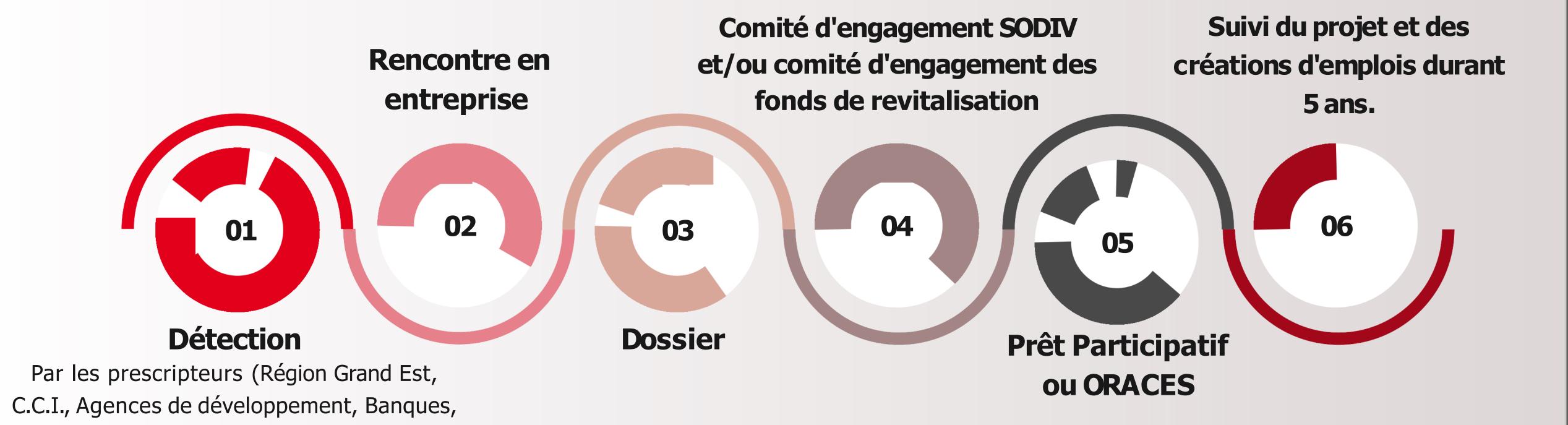
Experts comptables, Incubateurs, ...)

Nos Modes d'Intervention

1 Le Prêt Participatif Classique

2 Le Prêt de Revitalisation

3 Les opérations de haut de bilan : ORACES





1 Le Prêt Participatif Classique

Entreprises Éligibles

- Les petites et moyennes entreprises, dans les secteurs de l'industrie et du service aux entreprises
- Les entreprises constituées sous forme de société

Projets Finançables

Tout projet créateur d'emplois dans le Grand Est dans le cadre de la création d'une nouvelle entreprise, du développement d'une entreprise ou de la reprise d'une entreprise en difficulté



Sans affectation déterminée

Sans caution ni garantie à la charge de l'entreprise

Simple et rapide

CARACTÉRISTIQUES

- Un montant entre 50K€ et 150K€
- Sur une durée de 5 ans
- Le taux proposé est de 5% d'an
- Remboursements trimestriels

Art. L.313-14 du Code Monétaire et Financier : "les prêts participatifs sont, au regard de l'appréciation de la situation financière des entreprises qui en bénéficient, assimilés à des fonds propres".

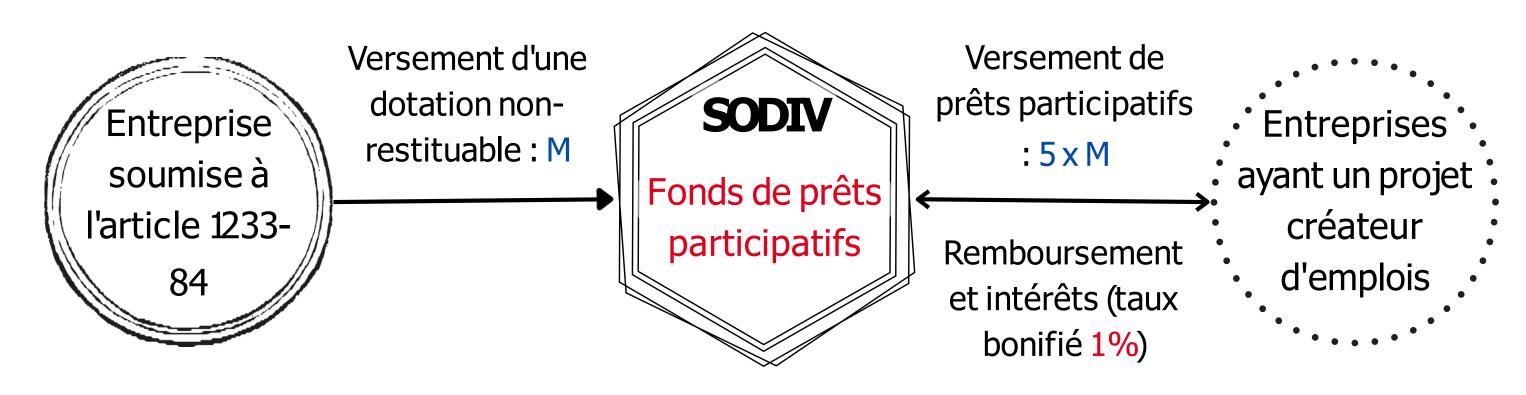
En cas de défaillance, le prêt participatif est subordonné au remboursement de toutes les autres créances bancaires.



2. Le Prêt de Revitalisation:

SODIV structure des fonds d'intervention de prêts participatifs bonifiés et facilite ainsi la création d'emplois sur les territoires en difficulté.

La revitalisation selon SODIV (flux financiers)



- 15K€ à 25K€ par emploi selon les conventions
- Délai de 3 ans pour créer les emplois (suivi assuré par SODIV)
- Zone géographique définie par la convention
- Taux d'intérêt bonifié : 1%
- Sans caution, sans garantie, sans frais
- Effet de levier

Lorsqu'elles mettent en œuvre des plans de licenciements collectifs affectant, par leur ampleur, l'équilibre du ou des bassins d'emplois dans lesquelles elles sont implantées, les entreprises de plus de 1000 salariés sont contraintes de financer des actions de revitalisation (article L.1233-84 du Code du Travail).



2. Le Prêt de Revitalisation:

Plus de 30 conventions en cours ou finalisées, soit comme opérateur direct des conventions, soit comme partenaire référent sur les prêts participatifs.

Revitalisation en cours ou à venir :

- Partenariat avec la CCI Alsace Eurométropole : convention mutualisée de revitalisation (67)
- Auchan (67)
- FORVIA (68)
- WELEDA (68)

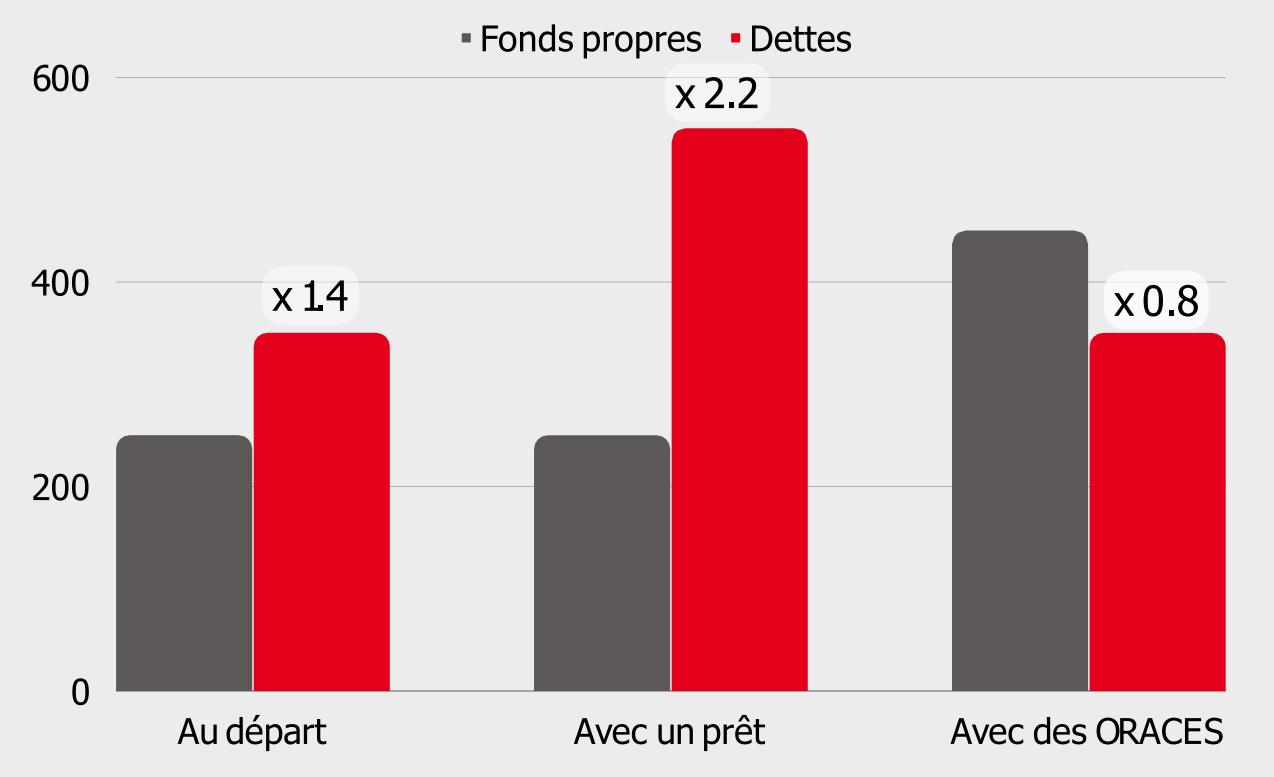


3. Les ORACES

Obligations Remboursables en Actions Croissance et Emplois

Une solution innovante, lancée en pleine crise sanitaire, pour répondre aux problématiques de fonds propres des entreprises régionales.

Prévisionnel d'évolution des dettes et des fonds propres



- De véritables fonds propres apportés à l'entreprise, sans impact sur le capital
- L'entreprise émettrice garde la maîtrise de la sortie : la conversion en actions ou le remboursement en numéraire (option à la main de l'entreprise) se fait en 2 tranches, au bout de la 6e et de la 7e année
- Taux de 8 %/ an, échéances trimestrielles à terme échu

UN RATIO DETTES/FONDS PROPRES NOTOIREMENT AMÉLIORÉ



M. Jean-Baptiste BOUHIER - Chargé de mission Développement Economique Maison de la Région de Nancy

03 87 33 60 55 / Jean-Baptiste.Bouhier@grandest.fr>



Mme Amélie FREIHUBER- Responsable Pôle Entrepreneuriat
06 21 72 21 29 / amelie.freihuber@terresdelorraine.org



M Grégoire EURY — Responsable dispositif ALIZE 06 29 77 13 13 / g.eury@nancy.cci.fr



M Philippe JARDIN— Responsable Economique Terres de lorraine 07 48 94 13 15 / philippe.jardin@lorr-up.fr

